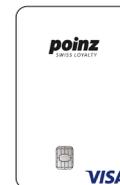


Aperçu des prestations

poinz Swiss Loyalty Cards



PRESTATIONS				
Programme de bonification¹	Solde de Swiss Loyalty sur les paiements par carte ²	1%	0,25%	
	Offre de bienvenue	3% ³	–	
Programme partenaire	Offres American Express® Selects SM	oui	–	
Assurances⁴	Assurance retour de marchandises		oui	
	Diverses assurances complémentaires (toutes les offres sur swisscard.ch/assurances)		payantes	
Services de cartes	Retrait d'espèces		oui	
	Option de paiement par acomptes ⁵		oui	
	Application Swisscard avec notification de solde ⁶		gratuite	
	Paiement sans contact		oui	
	Paiement mobile ⁷		oui	
	3-D Secure – achats en ligne sécurisés		oui	
	Notification en cas de transactions par carte douteuses		oui	
	Service clientèle		oui	
	Limite de dépenses, max. (pour toutes les cartes ensemble, dépend de la solvabilité)		10 000 CHF	
	Remplacement de la carte		48 heures (en général)	
Modes de paiement	Pas de responsabilité ⁸ en cas de vol ou de perte de la carte		oui	
	Tenue de compte (devise)		CHF	
	Bulletin de versement, système de recouvrement direct (LSV), e-facture		oui	
	FRAIS	Cotisation annuelle cartes principales		0 CHF
		Cotisation annuelle cartes supplémentaires		0 CHF
		Retrait d'espèces à des distributeurs en Suisse/à l'étranger ⁹ /aux guichets		4%, au min. 10 CHF
		Frais pour transactions en monnaie étrangère ou à l'étranger		2,5%
		Taux d'intérêt annuel ¹⁰ à partir de la date de comptabilisation		14%
		Frais pour la facture papier (par facture mensuelle)		1.95 CHF
		Frais pour service téléphonique (hors blocage de carte et contestation de la facture mensuelle)		1.90 CHF/appel
Copie facture mensuelle (par ordre)			10 CHF	
Double facture mensuelle à l'adresse personnelle ou l'adresse d'un tiers (forfaits annuels)			25 CHF	
Envoi à l'étranger (par facture mensuelle, en supplément des frais pour la facture papier)			1 CHF	
Frais de versement PostFinance (frais facturés par la Poste pour versements d'espèces au guichet postal)		selon tarifs postaux en vigueur		
Carte de remplacement (p. ex. en cas de perte, de vol ou d'endommagement volontaire de la carte)		25 CHF		
Envoi de la carte par express ou par coursier		frais effectifs, au min. 25 CHF		
Frais pour rappel de paiement		30 CHF		
Recherche d'adresse		25 CHF		

1 Le programme Swiss Loyalty accorde un remboursement en pourcentage sur les paiements par carte² donnant droit au remboursement. Le montant cumulé est crédité une fois par mois sur le compte de Swiss Loyalty, à condition que le compte soit toujours valable à ce moment-là. Les offres et prestations décrites sont assurées par des tiers. Les offres sont soumises à leurs conditions générales.

2 Hors frais, intérêts, arriérés, retraits d'espèces, paiements des transferts et des opérations de change (aussi en substituts monétaires, tels que monnaie cryptée, Travelers Cheques, chargement des moyens de paiement sans espèces, etc.) ainsi qu'aux négociants en titres, paiements des prestations liées à la carte (p. ex., assurances optionnelles), ainsi que jeux de hasard et prestations semblables aux jeux de hasard.

3 Au cours des trois premiers mois suivant l'émission de la carte, le Cashback est de 3% avec la poinz Swiss Loyalty American Express Card jusqu'à une valeur maximale de 100 CHF. Valable uniquement pour les nouveaux clients et clientes (titulaires d'une carte principale) possédant des poinz Swiss Loyalty Cards. Possible une seule fois par personne.

4 Vous trouverez les dispositions détaillées (y compris les sommes d'assurance et les exclusions de responsabilité) dans les conditions d'assurance (incl. informations pour les assurés des assurances collectives) que vous pouvez consulter sur le site swisscard.ch ou demander auprès de Swisscard AECS GmbH.

5 L'octroi d'un crédit est interdit s'il entraîne un surendettement.

6 Selon le produit de carte, certaines prestations de l'émettrice proposées dans/par le biais de l'application Swisscard ne sont pas disponibles, sont limitées ou disponibles uniquement contre paiement.

7 Informations détaillées sur swisscard.ch/mobile-payment

8 Pas de responsabilité, dans la mesure où tous les devoirs de diligence et de collaboration en vertu des Conditions générales (CG) ont été respectés.

9 Les transactions provenant de loterie, de paris et de casinos seront traitées comme des retraits d'espèces aux distributeurs (à l'étranger).

10 Les dérogations s'appliquent le cas échéant aux contrats existants. Le taux d'intérêt annuel applicable se trouve sur la facture mensuelle actuelle de l'émettrice ou bien peut être demandé à tout moment au service clientèle de l'émettrice.